

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet d'achèvement de la « Voie de la Soule »

De : francois Lagrange <[REDACTED]>

Date : 16/09/2023 16:49

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur, je tiens à vous informer de mon opposition au « projet d'achèvement de la Voie de la Soule ».

- Malgré son coût et ses impacts, le projet n'a fait l'objet d'aucune information publique préalable par le CD64. A aucun moment, le CD64 n'a demandé leur avis aux populations concernées (riverains, propriétaires impactés) ni aux élu-e-s de Soule.
- En ligne droite et avec ses surlargeurs, le projet du CD64 augmenterait la vitesse au cœur des villages à 70 ou 80 km/h minimum ! La dangerosité serait accentuée par la création de 5 carrefours à "STOP", difficilement franchissables. A Viodos
- Alors que les pouvoirs publics affichent un objectif de « zéro artificialisation nette » avec une consommation foncière réduite de moitié d'ici 2030, le projet du CD64 confisquerait plus de quatre hectares en zones agricole et naturelle pour un nouveau tronçon de route de 2kms environ, avec ses voies supplémentaires de raccordement et l'emprise de ses quatre bassins de rétention d'eaux de ruissellement issues de la voie nouvelle
- La nappe phréatique se situe à très faible profondeur, avec pour conséquence un effet « barrage » du futur axe routier sur les écoulements souterrains. Un effet déjà perçu par les riverains de l'actuelle RD 11 (cf. avis recueillis lors de la consultation du Département en 2021), qui ont subi à plusieurs reprises des phénomènes de « crues de nappe » et d'inondation par défaut d'évacuation des eaux pluviales ou de ruissellement en lien avec les infrastructures insuffisantes de la RD 11 (fossés et exutoires sous-dimensionnés). Ainsi, au lieu d'apporter des solutions aux phénomènes de remontée de nappe et d'inondation des propriétés riveraines actuelles qui vont s'exacerber avec le changement climatique, le projet du CD64 les accentuerait inévitablement.
- Le projet du CD64 amputerait de 25% ce qui reste de l'emprise de l'ancienne voie ferrée Mauléon-Puyoo alors que ce tracé constitue une formidable opportunité pour créer une Voie Verte, cyclable et piétonne de 8kms entre Mauléon et Charitte-de-Bas.

Dans l'espoir que ce projet sera enfin re-examiné à la lumière des nombreuses remarques qui sont faites,

Cordialement,

François LAGRANGE

[REDACTED]